

## Le système éducatif suisse

### I. Une scolarité gratuite et laïque

« La scolarité est gratuite et laïque dans les écoles publiques. En Suisse, 95% des élèves font leur scolarité obligatoire à l'école publique, 5% fréquentent une école privée contre 22% en France en 2017. Les **écoles privées en Suisse** sont très chères (de l'ordre de 20 000 CHF par année en moyenne) en comparaison aux écoles privées en France.

La scolarité suisse se caractérise par un équilibre entre la sélection qui a lieu très tôt et la multiplication des passerelles qui permettent de bifurquer en cours de route. La formation professionnelle très développée assure l'adéquation du système avec les besoins du monde du travail. Enfin, son effort sur les langues correspond bien à la réalité d'un pays avec plusieurs langues nationales et d'une économie ouverte. Alors que l'efficacité du système scolaire français est actuellement fortement remise en question, c'est d'actualité de le **comparer avec le système scolaire suisse** ».

#### 1. Une compétence principalement cantonale

« En Suisse, l'éducation relève principalement de la compétence des cantons, **notamment la scolarité obligatoire**. Les systèmes scolaires varient donc d'un canton à l'autre, c'est pourquoi on considère qu'il y a non pas 1 mais 26 systèmes éducatifs.

Depuis 2006 et la votation en faveur de l'uniformisation, la Conférence suisse des Directeurs cantonaux de l'Instruction Publique (CDIP) a mis en place un nouveau concordat, le **projet Harmos**, entré en vigueur en août 2009.

« Ce concordat a apporté quelques modifications au système éducatif, comme :

- **Obligation d'inscription à l'école infantine** durant 2 ans dès que l'enfant atteint l'âge de 4 ans
- Le **degré primaire** (qui comprend l'école infantine) durera désormais 8 ans, et le degré secondaire I, 3 ans ;
- Introduction de temps de présence hebdomadaire obligatoires (horaire bloc) : les enfants du degré primaire doivent être présents en classe au minimum 3h30 durant 5 matinées par semaine. A cela, s'ajoutent une à quatre après-midi ;
- Introduction de standards nationaux pour la scolarité obligatoire et vérification du niveau scolaire atteint : standards de contenus de formation, de performances par discipline ».

#### 2. Degré primaire : école infantine et cycle élémentaire

« **L'école infantine accueille les enfants à partir de 4/5 ans**. Les cycles élémentaire et moyen vont de la 1e à la 8e année scolaire, ils sont suivis du degré secondaire I, qui dure trois ans et va de la 9e à la 11e année scolaire.

A l'exception de quelques cantons germaniques qui n'ont pas encore ratifié le projet HarmoS, les **deux années d'école enfantine sont obligatoires** dès que l'enfant a atteint l'âge de 4 ans.

Les horaires sont fixés par l'école et ne sont en général pas très flexibles. Ainsi il n'est pas rare que les enfants n'aient classe que quelques heures par jour.

Les langues sont un point fort du système d'éducation Suisse. L'écolier est très tôt familiarisé avec au moins deux nouvelles langues qui viennent s'ajouter à la langue de scolarisation. Cet effort se poursuit tout au long de la scolarité et prépare le choix ultérieur des filières bilingues ».

### 3. Degré secondaire 1

« Le **degré secondaire I suisse suit le degré primaire**. Les élèves qui entrent au degré secondaire I ont en général 12 ans. L'enseignement est délivré selon les niveaux de performance. La sélection est plus ou moins marquée selon le modèle choisi au niveau local. Le **modèle avec filières d'exigences** regroupe les élèves selon leur performance. Le **modèle intégré** n'applique pas de sélection. Le **modèle coopératif** est intermédiaire avec des regroupements par performance pour quelques matières ».

« Le regroupement assumé des élèves par niveau d'aptitude et l'orientation par la performance sont une des caractéristiques du système suisse. Elle implique qu'à la fin du degré primaire, les niveaux soient évalués. Par conséquent, un examen est requis à la fin du degré primaire pour mesurer les aptitudes au passage au degré secondaire ».

## II. Degré secondaire II

« Le **degré secondaire II en Suisse suit l'école obligatoire**. Les élèves terminent le degré secondaire II vers 18/19 ans avec succès pour plus de 90% des jeunes. Le degré secondaire II est structuré en deux voies, la formation professionnelle et la formation générale. La voie de formation générale (les **écoles de maturité gymnasiale et les écoles de culture générale**) prépare aux filières d'études du degré tertiaire mais ne prépare pas à la pratique concrète d'un métier ».

### 1. La formation professionnelle initiale – l'apprentissage

« La **formation professionnelle initiale suisse** est choisie par la plupart des jeunes au sortir du degré secondaire I. Elle s'effectue principalement par le **système dual** : une partie du temps en entreprise, l'autre partie en cours théorique. Mais elle peut aussi prendre la forme de cours théoriques à temps plein. Le **système de formation professionnelle suisse** se distingue des autres systèmes européens :

- Il se fait principalement en milieu professionnel plutôt qu'en milieu scolaire.
- Le nombre de professions au choix est élevé (plus de 250 professions).
- Les qualifications professionnelles sont acquises dès le degré secondaire alors que dans d'autres pays c'est au cours du degré tertiaire.

Ce n'est pas une impasse, muni de son Certificat Fédéral de Capacité, l'élève peut poursuivre vers des études supérieures ».

## 2. La formation professionnelle en école

« D'autres offres de formation professionnelle initiale sont réalisées avec des formations en école. C'est plus fréquent en Suisse romande et en Suisse italienne qu'en Suisse alémanique. Cela s'applique principalement aux écoles de commerce, aux écoles d'informatique ».

## 3. La formation générale suisse

### a) Les écoles de culture générale

« Les **écoles de culture générale** permettent de retarder le choix entre la spécialisation professionnelle et la poursuite des études académiques. Cette formation générale vient intercaler ses diplômes (certificat d'école de culture générale, maturité spécialisée) entre la maturité professionnelle et la maturité gymnasiale ».

### b) Les écoles de maturité gymnasiale

« Les **écoles de maturité gymnasiale** préparent à la poursuite des études dans les filières du degré tertiaire comme les hautes écoles universitaires. Ces écoles sont implantées dans chaque canton. Elles sont reconnues par la Confédération et le canton ».

## III. Degré tertiaire

« Le **degré tertiaire suisse** se compose de hautes écoles ou de la formation professionnelle supérieure.

La formation professionnelle supérieure est destinée à des élèves ayant réussi une formation professionnelle initiale. Elle leur permet d'accéder à une spécialisation et un approfondissement de leurs connaissances professionnelles. Elle conduit aux examens fédéraux professionnels et aux diplômes des écoles supérieures.

Les hautes écoles sont de trois types :

- Les hautes écoles universitaires: universités cantonales et écoles polytechniques fédérales (EPF)
- Les hautes écoles spécialisées (HES)
- Les hautes écoles pédagogiques (HEP), écoles supérieures

L'admission s'effectue, en général avec un **certificat de maturité gymnasiale** ou un **certificat fédéral de maturité professionnelle**.

Le certificat de maturité gymnasiale ouvre les portes de **l'université** et de **l'école polytechnique** mais pas des **HES** qui requièrent une expérience professionnelle d'un an ».

#### IV. D'une filière à l'autre... les passerelles

« La **force du système scolaire suisse** est que le choix d'une filière n'est pas irréversible. Un élève qui prend plus de temps pour maîtriser certaines matières, sera orienté vers des classes de moindre performance, et verra des filières bloquées. Mais il pourra les rejoindre lorsque son développement personnel et ses capacités d'apprentissage le lui permettront. Entre-temps, il aura engrangé des qualifications valorisées sur le marché de l'emploi.

En débutant une **formation en apprentissage en Suisse**, l'accès à l'université reste possible grâce aux compléments de formation (passerelles). Les **passerelles** vont aussi dans le sens de la formation académique vers l'apprentissage : on peut envisager un apprentissage après l'obtention de la maturité gymnasiale ».

**Forum Ibn Khaldoun le 5 septembre 2019**

**Extraits de l'article sur le système scolaire suisse d'Elodie France publié le 24 avril 2018 dans le Blog du Frontalier**